



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	33	16	0

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 22 décembre 2016

**OBJET : 23-1 - SPORTS -  
BUDGET PRIMITIF 2017 - OAJLP  
TENNIS DE TABLE - SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE - AVANCE DE  
SUBVENTION - APPROBATION**

Le jeudi 22 décembre 2016 à 15h30,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 15/12/16, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOUÏ, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY  
M. Audouin RAMBAUD à M. Eric PAUGET  
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI  
M. Patrice COLOMB à M. Bernard MONIER  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
Mme Martine SAVALLI à M. Yves DAHAN  
Mme Marguerite BLAZY à M. Jean LEONETTI  
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO  
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE  
Mme Sophie NASICA à Mme Vanessa LELLOUCHE  
Mme Rachel DESBORDES à Mme Agnès GAILLOT  
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
M. Tanguy CORNEC à M. Lionel TIVOLI  
M. Marc GERIOS à M. Louis LO FARO  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

#### Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

304346

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 28 DEC. 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 27 DEC. 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

23-1 - SPORTS - BUDGET PRIMITIF 2017 - OAJLP TENNIS DE TABLE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - AVANCE DE SUBVENTION - APPROBATION

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

L'OAJLP TENNIS DE TABLE organise, en partenariat avec la Commune, un événement sportif d'envergure, à savoir le Top 16 Européen de Tennis de Table 2017, réunissant les 16 meilleurs compétiteurs masculins et féminins européens de la discipline.

L'événement se déroulera sur 3 jours, du 3 au 5 février 2017 à l'Azurarena d'Antibes et permettra de réunir 5 000 personnes de tout public.

Le Top 16 est la plus importante compétition individuelle, avec les championnats d'Europe. A cette occasion, l'association sportive a sollicité la Commune pour accueillir cet événement dans les meilleures conditions et équilibrer son budget, porté entièrement par le club antibois.

Le club fait appel à des partenaires privés (55 000 euros) et publics (le CNDS, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Alpes-Maritimes, à hauteur pour l'ensemble de 65 000 euros) pour l'équilibre de son budget et sollicite la Commune pour une subvention exceptionnelle de 15 000 euros (représentant environ 6% du total du budget de la manifestation).

Cette subvention municipale serait réglée en deux fois :

- une avance en janvier 2017 permettant au club d'engager les premières dépenses nécessaires à l'organisation de la manifestation (7500 euros) ;
- le solde à l'issue du Top 16, au vu du budget réalisé de l'événement.

En outre, la Commune apporte son soutien logistique à l'association, par la mise à disposition des moyens de l'Azurarena.

Les modalités de ce partenariat logistique sont prévues notamment au travers d'une convention de mise à disposition de l'équipement au profit du club antibois, établie sur le fondement d'une décision prise en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

**À l'unanimité,**

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 15 000 euros (quinze mille euros) en 2017 au club de sport OAJLP TENNIS DE TABLE pour l'organisation de la compétition fédérale TOP 16 EUROPEEN DE TENNIS DE TABLE 2017,

- **AUTORISE** le mandatement d'une avance sur cette subvention exceptionnelle égale à 7500 euros (sept mille cinq cent euros) dès janvier 2017 ;

23-1 - SPORTS - BUDGET PRIMITIF 2017 - OAJLP TENNIS DE TABLE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - AVANCE DE SUBVENTION - APPROBATION

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2017 de la Commune.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."*

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.23-1 - SPORTS - BUDGET PRIMITIF 2017 - OAJLP TENNIS DE TABLE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - AVANCE DE SUBVENTION - APPROBATION -

**Date de transmission de l'acte :** 27/12/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 27/12/2016

**Numéro de l'acte :** DCM3043-16 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20161222-DCM3043-16-DE

**Date de décision :** 22/12/2016

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions